

Communiqué de presse  
18 décembre 2009

## **LE HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE, VÉRITABLE ACTEUR DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ, PRÉPARE L'AVENIR...**

**Créé en 2007, le Haut Conseil de la santé publique a pour mission de fournir aux pouvoirs publics l'expertise nécessaire à la conception et à l'évaluation de la politique de santé, ainsi qu'à la prévention et à la gestion des risques sanitaires. Composé de 140 experts, le HCSP est le garant d'une expertise scientifique de qualité et indépendante.**

### **Le HCSP dresse un premier bilan de son exercice...**

---

En seulement trois ans d'existence, les experts du HCSP ont produit de nombreux travaux, les plus récents témoignent du rôle important du Haut Conseil pour le bon fonctionnement de notre système de santé.

**Le travail de veille et d'expertise réalisé sur la grippe A(H1N1) et sa vaccination** a permis d'émettre, à partir de juin 2009, des recommandations sur les populations à vacciner en priorité, l'utilisation de vaccins sans adjuvant pour certains groupes de personnes, etc. Ce travail a été effectué dans la plus grande transparence et avec une forte exigence d'indépendance. Au final, le ministère de la Santé s'est largement appuyé sur les avis du HCSP pour mener sa politique de lutte contre la grippe A(H1N1).

**L'évaluation du premier Plan cancer effectuée par le HCSP** en 2008 a été déterminante pour élaborer le Plan cancer II. Le Pr Jean-Pierre Grünfeld, qui avait été missionné par le Président de la République pour préparer ce nouveau Plan cancer, a échangé de manière régulière et constructive avec le HCSP. Les constats du HCSP concernant en particulier les inégalités d'accès au dépistage, au diagnostic et aux soins d'une part et la nécessité de développer les liens ville-hôpital et le rôle du médecin traitant d'autre part, ont été pris en compte dans l'élaboration du Plan cancer II. Il a été décidé que le HCSP serait la structure référente pour l'évaluation ce deuxième plan.

### **... et contribue à la préparation de la prochaine loi de santé publique**

---

#### **L'évaluation des 100 objectifs de santé publique.**

La loi de 2004 sur la politique de santé publique retenait cent objectifs qui ont permis, pour la première fois en France, d'établir les fondations d'une véritable politique de santé publique avec une « feuille de route » précise.

Le HCSP a évalué leur réalisation et propose des objectifs quantifiés actualisés et plus opérationnels en vue d'améliorer l'état de santé de la population et de réduire les inégalités de santé. Citons par exemple :

- Réduire les inégalités de mortalité par cancer et d'accès au dépistage, les objectifs visent à réduire les écarts observés entre zones géographiques et les écarts existants entre certaines catégories de la population.
- Réduire les intoxications à l'oxyde de carbone (dus aux appareils de chauffage défectueux) au niveau national et spécifiquement au sein des 5 régions ayant la plus forte mortalité.
- Dans le cadre des recommandations du Plan National Nutrition Santé, augmenter la pratique et la durée de l'allaitement maternel. Il est proposé d'en faire un nouvel objectif.

**L'amélioration de la prise en charge des maladies chroniques**, et surtout la diminution des inégalités, a fait l'objet d'une réflexion qui s'est traduite par 10 recommandations émises en novembre 2009. Le HCSP préconise notamment la mise en place d'un véritable parcours de soins et d'un accompagnement des personnes atteintes d'une pathologie chronique. Par ailleurs, il est proposé de faire évoluer le dispositif des ALD aujourd'hui inadapté, et à l'origine d'importantes inégalités entre patients, vers un système de protection sociale plus équitable.

**Les avis et recommandations du Haut Conseil de la santé publique sont consultables sur [www.hcsp.fr](http://www.hcsp.fr)**

Contact presse :



COMMUNICATION

*Laurence Jacquillat* / **Anne-Laure Brisseau**

Tél : 01 45 03 50 36 / 89 89

E-mail : [al.brisseau@ljcom.net](mailto:al.brisseau@ljcom.net)